



Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

1. Débitrice: **MAG MEDIAS SARL**, Bossons 51,
1004 Lausanne
2. Sursis concordataire prolongé le: 11.09.2015
3. Sursis concordataire prolongé jusqu'au: 05.03.2016
4. **Remarques:** LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL DE L'ARRON-
DISSEMENT DE LAUSANNE
sursis concordataire 293 LP
Par décision du 3 septembre 2015, communiquée le 11 sep-
tembre 2015, la présidente du Tribunal de l'arrondissement de
Lausanne a prolongé le sursis concordataire accordé à MAG
MEDIAS SARL de six mois, soit jusqu'au 5 mars 2016, et main-
tenu Christophe SAVOY en qualité de commissaire.
Vous avez le droit de recourir au Tribunal cantonal, cour des
poursuites et faillites, par acte déposé en deux exemplaires
dans les dix jours dès la présente publication.

Tribunal d'arrondissement de Lausanne
1014 Lausanne Adm cant

02370251

